

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme de
Techniques d'éducation en
services de garde (322.03)
conduisant au diplôme d'études
collégiales (DEC)**

**au Cégep Marie-Victorin
(Campus Beth Jacob Teachers' College)**

Mai 1996

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation du programme d'AEC en *Techniques d'éducation en services de garde* au Cégep Marie-Victorin (Campus Beth Jacob) s'inscrit dans l'opération plus large d'évaluation de ce programme dans tous les établissements d'enseignement collégial qui le dispensaient aux trimestres d'automne 1993 et d'hiver 1994.

La démarche d'évaluation de la Commission s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le guide spécifique d'évaluation de ce programme¹, à la différence qu'aucune visite n'a été faite, vu les particularités de la situation actuelle du programme. Un commissaire et un expert ont analysé le rapport d'auto-évaluation présenté par le Collège², avant que la Commission porte son jugement. Celle-ci a apprécié la transparence qui a guidé l'écriture du rapport. Elle a particulièrement remarqué l'analyse souvent très fouillée de l'information existante sur certains éléments de la mise en oeuvre. La rigueur avec laquelle cette opération a été conduite est d'autant plus à souligner que le programme était suspendu, et qu'il n'était pas facile de rassembler les données pertinentes. De plus, la qualité du rapport témoigne de l'esprit de coopération qui a prévalu entre le Cégep et le Campus. La Commission remercie ces deux établissements pour leur collaboration.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission sur la mise en oeuvre du programme à partir de l'analyse du rapport d'auto-évaluation soumis par le Cégep. Pour le programme considéré, on trouvera une brève présentation des principales caractéristiques de celui-ci ainsi que les résultats de l'évaluation selon les six critères retenus : la pertinence du programme, la cohérence de celui-ci, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité du programme et la qualité de la gestion.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études. Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde*. Québec, août 1994, 49 p.
 2. Il s'agit de M^{me} Louise Chené, commissaire et de M^{me} Marie Lacoursière, conseillère pédagogique au Cégep du Vieux Montréal. Pierre Côté, agent de recherche de la Commission, agissait à titre de secrétaire.

Description du programme

C'est en 1985 que le programme de *Techniques d'éducation en services de garde* (DEC) a été offert pour la première fois au Campus Beth Jacob, mais ce n'est qu'en 1990 que le collège privé Marie-Victorin, puis le cégep du même nom, a reçu le mandat d'encadrer et de superviser les programmes d'études collégiales qui y étaient dispensés. Même si le Campus n'offre plus le programme de TESH depuis septembre 1994, il demeure intéressé à le proposer à nouveau lorsque sera levé le moratoire sur l'ouverture de nouvelles garderies. Ce programme a été conçu pour s'adresser spécifiquement à une clientèle juive et anglophone, qui travaillait ou désirait travailler dans les services de garde propres aux milieux juifs. La dernière cohorte accueillie en 1991 comptait 56 élèves, et les deux précédentes 37 élèves chacune. En 1994, au moment même où fermait ce programme, le Cégep confiait à une conseillère pédagogique le mandat de mettre en place des mécanismes permettant de s'assurer que le Campus implante adéquatement le renouveau du collégial et respecte les nouvelles législations du Ministère ainsi que les politiques institutionnelles en vigueur au Cégep Marie-Victorin. Il faut noter que le *Jewish Education Council*, l'*Association of Jewish Day School* et le *Montreal Council of Rabbis* ont établi des règles spécifiques sur la formation des éducatrices. L'application de ces règles intervient dans la mise en oeuvre du programme de formation. Ainsi, les conditions d'enseignement et d'apprentissage sont adaptées au code social de la communauté, au respect du contexte religieux, de même qu'à l'obligation de respecter des règles vestimentaires ou alimentaires.

Les résultats de l'évaluation du programme

Compte tenu des besoins spécifiques auxquels le programme de *Techniques d'éducation en services de garde* dispensé au Campus Beth Jacob voulait répondre, l'évaluation réalisée par la Commission l'a conduite à reconnaître qu'il est de qualité et qu'il répond adéquatement à la plupart des critères retenus. Les éléments suivants ont été considérés comme étant positifs : le respect des objectifs généraux du programme, la place accordée au développement global de l'enfant dans plusieurs cours de la formation spécifique, la disponibilité des chargés de cours, l'encadrement des élèves et les mesures de recrutement. Toutefois, la Commission a relevé des problèmes qui touchent trois autres éléments : la pondération des exigences relatives aux travaux des élèves, les ressources humaines et matérielles attribuées au programme ainsi que l'évaluation des apprentissages.

Pour chacun des critères retenus lors de l'évaluation de ce programme, la Commission expose ses principales constatations et formule, le cas échéant, des recommandations, des

suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La pertinence du programme

Le premier critère d'évaluation vise à s'assurer que les objectifs et le contenu du programme sont en accord avec les attentes et les besoins des différents secteurs de garde.

Le Campus a offert le DEC en TESG pour répondre aux besoins spécifiques de la communauté juive orthodoxe, qui devait, comme tout autre milieu, répondre aux exigences de la Loi 77 sur l'engagement d'éducatrices professionnelles. Plus précisément, les attentes de la communauté sont connues par les liens établis entre le Campus et les organismes qui en régissent la vie sociale et les services de garde, mais également, de manière moins officielle, par la supervision des stages et par les activités que la coordonnatrice en enseignement a accomplies à titre de travailleuse sociale. Il existe en ce sens une harmonisation des objectifs particuliers de formation de la communauté aux objectifs généraux, et il apparaît clairement que le programme s'adresse aux techniciennes et techniciens qui travaillent ou travailleront auprès de la communauté juive.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; les séquences d'activités d'apprentissage; la charge de travail des élèves.

Le programme accorde une grande importance au développement global de l'enfant. Les théories du développement constituent la base de nombreux cours de la formation spécifique. Une attention particulière est également apportée aux stages, de même qu'à la planification et à l'élaboration des activités d'apprentissage. L'analyse des objectifs et des contenus de cours présentée dans le rapport d'auto-évaluation démontre qu'en général les objectifs du programme sont atteints, et cela même si le contenu est adapté aux préoccupations sociales, culturelles et religieuses de la communauté juive orthodoxe.

L'ordonnancement des activités d'apprentissage s'avère être en lien avec le rationnel de formation axé sur le développement global de l'enfant. Toutefois, comme le souligne le rapport, la séquence de cours permet difficilement de développer les habiletés préalables au *Stage d'implication*, ce qui peut amener aussi des incidences négatives sur la préparation des étudiantes pour le *Stage d'intervention*. La Commission **suggère** au Cégep, comme celui-ci le propose d'ailleurs, de revoir la séquence de cours afin que

celle-ci permette de planifier et d'élaborer plus judicieusement les activités pratiques réalisées lors des stages.

Par ailleurs, le Cégep déclare qu'aucun moyen formel n'a été mis en place pour s'assurer du respect des exigences relatives aux travaux des élèves et de la pondération qui leur est allouée. Le rapport fait état d'écarts souvent substantiels entre la réalité et ce qui est prévu dans les *Cahiers de l'enseignement collégial*.

La Commission recommande au Cégep de prendre les moyens nécessaires afin de faire respecter la pondération prévue se rapportant aux travaux personnels des élèves.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves : l'adaptation des méthodes pédagogiques; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage permettant d'améliorer la réussite des études; la disponibilité des professeurs.

Plusieurs méthodes pédagogiques sont mises à profit pour dispenser le contenu des cours. Leur choix se fait individuellement en fonction des objectifs à atteindre et afin de favoriser les liens entre la théorie et la pratique. Il y a les méthodes à caractère magistral qui sont utilisées dans la majorité des cours. Il y a également, dans certains cours de didactique, les méthodes qui requièrent davantage la participation des élèves. La Commission croit, à l'instar du Cégep, que les méthodes favorisant le développement d'habiletés pratiques, la créativité et l'intégration des apprentissages pourraient être davantage exploitées.

Les mesures d'encadrement et de suivi reposent fortement sur l'appartenance des chargés de cours à la communauté juive et à leur grande contribution aux activités de l'école, de la synagogue et du centre communautaire. Le suivi de l'assiduité et l'analyse des résultats scolaires par la coordonnatrice du programme ont permis de déceler les élèves en difficulté, et de réagir promptement.

La présence des chargés de cours est contrôlée quotidiennement par la direction. Compte tenu du statut du personnel enseignant et du mode de rémunération qui lui est relié, le Campus ne peut exiger des rencontres en dehors des heures de cours. Le rapport mentionne que les élèves se montrent satisfaits de la disponibilité des professeurs puisqu'ils peuvent les rencontrer avant ou après les cours.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Deux sous-critères permettent d'apprécier l'adéquation des ressources humaines et matérielles : le nombre et les qualifications des professeurs et les ressources matérielles.

Les dix personnes affectées à l'enseignement du programme détenaient toutes le statut de chargées de cours. Lors de la sélection, sont prises en compte les qualifications académiques, l'expérience dans le programme d'enseignement et la connaissance du milieu juif. Plusieurs professeurs détiennent une formation universitaire, mais sans expérience pratique significative en services de garde, ce qui les conduit à dispenser un enseignement davantage théorique, et conséquemment moins axé sur la formation pratique. La Commission *suggère* au Cégep de s'assurer que l'expérience professionnelle soit davantage prise en considération dans les critères de sélection du personnel enseignant. Par ailleurs, le rapport mentionne qu'aucune activité de perfectionnement n'a été offerte aux professeurs, mais le Cégep envisage de remédier à cette situation.

Le rapport indique que les lieux de stage sont en nombre suffisant pour répondre aux objectifs d'apprentissage du programme auprès des groupes d'âge de 0 à 5 ans, et aux attentes de la communauté. Il souligne, par ailleurs, qu'une amélioration s'impose quant à la qualité des locaux et des équipements mis au service de la formation dans ce programme. Le nombre de locaux spécialisés paraît insuffisant et leur dimension inadéquate. En outre, les équipements seraient pour la plupart désuets.

Aussi, la Commission recommande que des mesures concrètes soient prises pour améliorer la qualité des locaux et celle des ressources didactiques.

L'efficacité du programme

Trois sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement, de sélection et d'intégration; les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; la réussite des cours et la diplomation.

Le Campus effectuait son recrutement par une promotion publicitaire dans différentes institutions de la communauté juive. Les candidates intéressées étaient rencontrées par le registraire, puis au début de la formation, pour faciliter leur intégration, une rencontre d'orientation était tenue. Comme le mentionne le rapport, l'efficacité de cette approche se vérifie à l'augmentation constante des inscriptions entre 1985 et 1990.

Plusieurs modes et instruments d'évaluation des apprentissages ont été répertoriés dans l'annexe 2 du rapport : examens écrits, travaux de groupes, présentation orale, travaux de recherche, etc. Même si certaines pratiques individuelles des professeurs permettent un contrôle relatif de la qualité de la correction, le Cégep indique clairement qu'aucun mécanisme n'a été mis en place pour s'assurer de l'application de sa *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*, et qu'il questionne, conséquemment, la rigueur, l'équité et l'efficacité de l'évaluation. Étant donné aussi que le Cégep doute de la pertinence de certaines pratiques d'évaluation au regard des objectifs à atteindre, qu'il questionne les standards attendus dans les examens et les travaux, et que les critères d'évaluation et leur pondération ne sont pas précisés, notamment en ce qui a trait aux stages,

la Commission recommande au Cégep, d'une part, de mieux soutenir l'appropriation de sa politique auprès des professeurs du programme, et d'autre part, de se donner des mécanismes formels pour s'assurer de son application et pour veiller tout particulièrement à la qualité et à l'équité de l'évaluation des apprentissages.

En outre, la Commission **suggère** au Cégep de jumeler ces opérations d'une offre de perfectionnement en mesure et évaluation auprès du personnel enseignant affecté à ce programme.

Le rapport signale à propos des abandons, qu'ils sont dus, pour la plupart, à des facteurs d'ordre personnel. La Commission constate, en effet, que ce phénomène ne peut être relié à celui des échecs, puisque les taux de réussite sont élevés, autant en ce qui concerne la formation spécifique que la formation générale. Toutefois, la Commission s'interroge sur la valeur des taux de réussite indiqués, étant donné les remarques qu'elle vient de formuler à propos de la qualité de l'évaluation des apprentissages et du niveau de performance exigé, particulièrement dans les cours de la formation générale.

La gestion du programme

Le dernier critère permet d'apprécier les structures et l'exercice des fonctions de gestion du programme.

Une des particularités de ce programme, c'est que son encadrement et sa supervision relèvent du Cégep Marie-Victorin, bien que la formation soit dispensée au Campus Beth Jacob. C'est donc le Cégep qui est le premier responsable de la qualité de la mise en oeuvre, et qui conséquemment doit veiller sur celle-ci. Or, le Cégep montre clairement

dans son rapport d'auto-évaluation, que le rôle qu'il a joué à cet égard, à tout le moins jusqu'en septembre 1994, a été faible. Plusieurs recommandations et suggestions formulées par la Commission requièrent de celui-ci qu'il assume pleinement le mandat qui lui a été confié en ce sens par le ministre de l'Éducation. Aussi, la Commission trouve judicieuse la décision du Cégep d'affecter une conseillère pédagogique à la mise en oeuvre du programme.

Conclusion

L'examen de la mise en oeuvre du programme de DEC en *Techniques d'éducation en servicesde garde* au Cégep Marie-Victorin, Campus Beth Jacob, indique qu'il s'agit là d'un programme de qualité. La Commission fonde son jugement particulièrement sur ce qu'elle a remarqué au sujet de la pertinence du programme, de la place accordée au développement global de l'enfant, de l'encadrement pédagogique, du soutien accordé par les professeurs en dehors des cours, et du recrutement des candidates. Elle formule néanmoins trois recommandations pour renforcer la mise en oeuvre du programme, si celui-ci est offert à nouveau. Celles-ci concernent les points suivants qui devraient être améliorés, voire corrigés :

- le respect de la pondération prévue à propos des travaux personnels des élèves;
- la qualité des locaux et des ressources didactiques;
- l'appropriation par les professeurs de la *politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*, ainsi que l'assurance de la qualité et de l'équité de l'évaluation.

Mis à part ces points qui font l'objet de recommandations, la Commission énonce également trois suggestions : revoir la séquence de cours pour mieux y intégrer les stages, tenir compte davantage de l'expérience professionnelle dans les critères de sélection du personnel enseignant, et offrir à celui-ci du perfectionnement en évaluation des apprentissages.

Les suites de l'évaluation

Le Cégep transmettait une lettre, le 11 avril dernier, pour faire état de ses commentaires sur le rapport préliminaire de la Commission. Le programme de *Techniques d'éducation en service de garde* n'étant plus offert à l'École Beth Jacob, la mise en oeuvre de celui-ci n'a donc pu être modifiée. Toutefois, le Cégep a tenu compte des commentaires, suggestions et recommandations qui lui étaient adressés pour parfaire la mise en oeuvre des autres programmes qu'il supervise dans cet établissement. En outre, les améliorations apportées étaient déjà présentées dans le rapport d'auto-évaluation comme étant des actions envisagées.

C'est ainsi que le contrôle des plans de cours est effectué avec plus de rigueur, que des ateliers de formation ont été organisés auprès des professeurs sur l'élaboration des épreuves sommatives, que les membres de la direction et du personnel enseignant ont été invités à participer aux journées pédagogiques organisées au Cégep, et que des textes ont été distribués aux enseignants pour les aider à diversifier leur approche pédagogique. Toutes ces actions témoignent de la préoccupation du Cégep de bien assumer le mandat qui lui a été confié pour encadrer la formation collégiale dispensée à l'École Beth Jacob.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président